

Le 21 août 2024

**Votre programme d'assurance médicaments, santé et invalidité.  
L'assurance collective personnalisée.**

Cher membre,

L'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) est heureuse de vous rappeler que vous avez accès à un programme complet d'assurance groupe fort avantageux. Ce programme d'assurance vous offre des protections des plus concurrentielles.

Une entente a été conclue avec MédicAssurance pour la création d'un programme d'assurance (médicaments, frais médicaux, soins dentaires, voyage, vie, dma et invalidité) offert à tous les membres de l'AQP.

MédicAssurance est un spécialiste de l'assurance collective pour des associations et des ordres professionnels au Québec. Bien des regroupements font affaire avec MédicAssurance depuis plusieurs années, dont différents barreaux du Québec, l'Association des jeunes médecins du Québec, l'Association des informaticiennes et informaticiens indépendants du Québec, et bien d'autres. Ce programme est aussi novateur par sa gestion des risques et un contrôle des coûts, et ce, dans l'intérêt des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie.

Saviez-vous que conformément à la [Loi sur l'assurance médicaments du Québec](#), toute personne ayant accès à un régime privé a l'obligation d'y adhérer et d'en faire bénéficier son conjoint.e et ses enfants, à moins d'être assurée par son employeur ou par le régime de son conjoint? En effet, le fait d'être membre de l'AQP vous permet de bénéficier de notre programme d'assurance afin de répondre à vos besoins et ceux de votre famille.

En raison des différentes options offertes, l'équipe de MédicAssurance se fera un plaisir de vous guider et de vous conseiller pour vous permettre une meilleure compréhension du programme, tout en vous procurant un service personnalisé et professionnel. N'hésitez pas à communiquer avec eux par courrier électronique à [info@medicassurance.ca](mailto:info@medicassurance.ca) ou aux numéros suivants : 514.871.1181 / 418.681.7785 / 1.877.371.1181.

Pour de plus amples informations sur les protections d'assurances offertes aux membres de l'AQP par MédicAssurance, nous vous invitons à consulter le document suivant :

[Programme d'assurance de l'AQP](#)

Enfin, cette entente constitue un exemple du dynamisme de votre Association et de son souci de vous offrir des services à forte valeur ajoutée. Au nom du conseil d'administration, je vous invite à profiter dès maintenant de ces nombreux avantages et vous remercie de la confiance que vous nous accordez.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



---

Samuel Trottier-lapointe pht. M.Sc. MBA  
Président  
Association québécoise de la physiothérapie